

83%
de réussite
(promotions 2025)

Code RNCP : 41758
Diplôme d'État de niveau 4



Campus de Tarbes
Campus de Toulouse



Formation continue
VAE



33 mois de formation
420 H d'enseignement théorique

Date d'enregistrement de la
certification : 17 décembre 2025

Certificateur : Ministère chargé de la
solidarité

Le métier

L'assistant familial est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de dix-huit à vingt et un ans. L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance (art. L. 421-1 et suivants du code l'action sociale et des familles et articles L. 773-1 et suivants du code du travail) ou d'une prise en charge médico- sociale ou thérapeutique. L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du conseil général après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis. En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'assistant familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent, confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.

Pré-requis

Aucun diplôme exigé.



Qualités requises

Écoute | Patience | Bon équilibre émotionnel | Prise de recul | Travail d'équipe | Pragmatisme | Aptitudes organisationnelles | Capacités à poser le cadre

Admission & Sélection

Dépôt d'un dossier d'inscription auprès de l'établissement de formation contenant l'attestation de suivi du stage préparatoire à l'accueil d'enfant prévu à l'article D. 421-43 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'une lettre de positionnement.

Dispenses & Allègements

Les dispenses de formation, de certification et d'allègements de formation sont disponibles dans l'annexe VI de l'arrêté du 1^{er} avril 2025 relatif au stage préalable à l'accueil du premier enfant et à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'assistant familial (tableaux des passerelles).

Contenu de la formation

La formation se déploie sur 4 domaines de formation :

DF1 : Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/du jeune - 150 H

DF2 : Accompagnement de l'enfant/du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi - 95 H

DF3 : La place de l'enfant/du jeune au sein de sa famille d'accueil : de son arrivée à son départ - 100 H

DF4 : Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle - 75 H

Tarifs

Formation continue : 5 754 €

Contacts

Campus de Tarbes

Secrétariat pédagogique
Marine BEUDIN

m.beudin@arseaa.org
 05 62 35 30 60

Campus de Toulouse

Secrétariat pédagogique
Sophie DURAND

s.durand@arseaa.org
 05 61 19 09 48

Financement

Salarié en formation continue (Plan de formation employeur, OPCO)

Nos points forts

Pédagogie active et participative
Suivi individualisé par un formateur référent
Nombreux intervenants professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire
Analyse de la pratique pour construire des compétences individuelles et collectives et transformer son expérience

Handicap

Vous êtes en situation de handicap ? La formation peut être adaptée à vos besoins. Vous pouvez prendre contact avec le référent handicap à cette adresse mail : inkipit.ressourceshandicap@arseaa.org